



Compte rendu du Conseil municipal du 24 avril 2015

Présents : HUNOLD Jean-Claude, BARTHOLOME Philippe, BOUCHEZ Christophe, ESCRIVA Michel, MARTINEZ Jean-Claude, PEREIRA Danièle, PEUREUX Anne-Sophie, VONFELT Isabelle, GUIGON Patrice, TISSERAND Pascal, COUVREUX Rachel.

Absents excusés : RICARD Françoise (pouvoir à Jean-Claude HUNOLD), KURTESANIN Marc (pouvoir à Michel ESCRIVA), KIEFFER Jean-François, FROHNER Nathalie

Secrétaire de séance : BOUCHEZ Christophe.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2015,
- 2- Renouvellement du bail de chasse de l'ACCA,
- 3- Recrutement emplois saisonniers,
- 4- Dons de cartes avantages jeunes,
- 5- Programme de travaux ONF 2015,
- 6- Extension du réseau d'eau rue des Chaperottes,
- 7- Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,
- 8- Attribution de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures,
- 9- Transfert partiel de la compétence scolaire du RPI – Reversement du fond d'amorçage,
- 10- Questions diverses,

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2015.

Après avoir pris acte du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2015, les membres du Conseil Municipal approuvent celui-ci à 12 voix pour et une voix contre (RICARD Françoise).

2- Renouvellement du bail de chasse de l'ACCA,

Le Maire expose que le bail, par lequel le droit de chasse a été concédé à la Société de Chasse de notre commune, est arrivé à expiration à la clôture de la campagne de chasse 2014 – 2015 et qu'il y a lieu de prévoir son renouvellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide à l'unanimité de le renouveler pour 6 années à compter de l'ouverture de la chasse à l'automne 2015, il fixe le prix annuel à 1 200 €.

3- Recrutement emplois saisonniers,

Monsieur le maire propose de recruter des emplois saisonniers, comme les années précédentes, afin d'aider l'employé communal pendant la période estivale. Les emplois saisonniers sont conclus pour une durée de 15 jours et 4 emplois sont proposés. En cas de candidatures excédant le nombre de 4, un tirage au sort sera effectué.

Les candidats devront, en principe, être majeurs, étudiants et titulaires du permis B.

Les membres du conseil autorisent, à 11 voix pour, une voix contre (BARTHOLOME Philippe) et une abstention (MARTINEZ Jean-Claude), M. le Maire à procéder au recrutement de ces agents non titulaires.

4- Dons de cartes avantages jeunes,

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération « Cartes Avantages Jeunes » en les offrant aux adolescents de 15 à 20 ans ainsi qu'au plus de 20 ans justifiant de leur scolarité. Les demandes sont à faire en Mairie avant le 15 juillet 2015.

5- Programme de travaux ONF 2015,

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux en forêt établi par les services de l'ONF, pour un montant de 1 160 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les travaux proposés par les services de l'ONF pour l'année 2015, ceux-ci étant conformes au plan de gestion de nos forêts.

6- Extension du réseau d'eau rue des Chaperottes,

Monsieur le Maire présente le devis du Syndicat des Eaux de Giromagny pour l'extension de canalisation d'eau potable rue des Chaperottes (comprend le terrassement, fournitures et pose des matériaux) pour un montant de 16 274.29 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et une abstention (PEUREUX Anne-Sophie), décide d'accepter ce devis.

7- Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame POLARD avait subi une perte de salaire par rapport à ses anciennes fonctions et que l'IAT lui avait été accordée, mensuellement, pour compenser cette différence. Suite à sa nomination comme adjoint administratif 2^{ème} classe stagiaire, il convient donc de délibérer afin de pouvoir continuer à la lui verser. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lui attribuer une IAT mensuelle au coefficient multiplicateur de 5.46.

Il les informe également que Monsieur FERRY Willy est le seul employé à ne pas toucher d'IAT, il propose de lui attribuer sur la même base que son prédécesseur, M. VERMELLE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lui attribuer l'IAT au coefficient multiplicateur de 2.

8- Attribution de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures.

En date du 13 octobre 2011, le Conseil Municipal avait attribué une IEMP à Mme POLARD. Suite à sa nomination en tant qu'adjoint administratif de 2^{ème} classe, il convient de délibérer à nouveau pour pouvoir continuer à lui verser. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lui attribuer une IEMP versée pour moitié en juin et en novembre de chaque année sur la base du montant de référence multiplié par un coefficient de 1.44.

9- Transfert partiel de la compétence scolaire du RPI – Reversement du fond d'amorçage,

Monsieur le Maire expose que suite à la réforme des rythmes scolaires le RPI des Champs sur l'Eau a été amené à organiser des temps d'activités périscolaires (TAP) après le temps scolaire de l'après-midi. Depuis le 1^{er} septembre 2014, les communes membres du RPI bénéficient d'un soutien financier de l'état à hauteur de 50 € par enfant. Il convient de prévoir le versement direct de l'aide de l'état au profit du RPI des Champs sur l'Eau afin que ce dernier puisse assurer, dans les meilleures conditions, l'organisation des temps d'activités périscolaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétence partiel et le versement direct, au RPI, du fond d'amorçage.

10- Questions diverses.

- Danièle PEREIRA informe que la commission animation, en collaboration avec les associations du village, organisent la fête du village du 27 juin 2015. De nombreuses activités y sont prévues et feront l'objet d'un communiqué.
- O.N.F. : Rachel COUVREUX informe du débat actuellement en cours dans les réunions des communes forestières et du C.O.F.OR. concernant les restrictions budgétaires dont est frappée l'O.N.F. Celle-ci, dont les effectifs baissent de plus en plus, alerte de n'être plus à même de pouvoir exécuter leurs missions correctement et de ce fait, risque de voir son rôle remis en cause par les communes qui risquent de se tourner vers une gestion privée de leurs forêts. Il faudra, comme nous l'avons déjà été, être vigilant afin que l'Etat ne remette pas en cause l'existence de l'O.N.F.

PROCHAIN CONSEIL LE 29 MAI 2015

Le Secrétaire de séance
Christophe BOUCHEZ